

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 février 2019 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe, située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Pierre Cormier,

SONT PRÉSENTS

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

EST ABSENT

Jimmy Flowers	conseiller siège n° 5
---------------	-----------------------

SONT AUSSI PRÉSENTES

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion

**RÉSOLUTION N° 9915-19
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire les modifications suivantes :

Ajouts :

- 9a) Poste de pompage des eaux usées : mandat
- 9b) Achat d'équipement : autorisation

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications ci-haut mentionnées, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 9916-19
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 ET 28 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenues les 14 et 28 janvier 2019, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que les procès-verbaux des séances du 14 et 28 janvier 2019 soient, et par la présente, sont adoptés tels que déposés.

RÉSOLUTION N° 9917-19
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2019 : APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 35 271,23 \$ en date du 31 janvier 2019.

RÉSOLUTION N° 9918-19
ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES : APPROBATION ET TRANSMISSION

CONSIDÉRANT QUE conformément au Code municipal, un état des personnes endettées envers la Municipalité doit être déposé;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte l'état déposé indiquant les immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées.

Que la directrice générale soit autorisée à transmettre à la MRC de Minganie un extrait de cet état, afin d'assurer la perception desdits comptes impayés conformément au Code municipal.

RÉSOLUTION N° 9919-19

RÈGLEMENT N° 337 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 325 000. \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES ET DE SES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT » : ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Sylvain Cormier lors de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le règlement n° 337 « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 325 000. \$ pour l'achat d'un camion 6 roues et de ses équipements », soit et par la présente, est adopté par le Conseil municipal.

RÉSOLUTION N° 9920-19

ASSOCIATIONS/ORGANISMES : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a manifesté son intérêt afin d'apporter un soutien aux organismes et regroupements du milieu ;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de l'aréna Denis-Perron pour la 27^e édition des Jeux FADOQ régionaux des Aînés qui se tiendra à Havre-Saint-Pierre, les 20 et 21 mai 2019.

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la tenue du spectacle annuel de l'École de musique de Havre-Saint-Pierre, le dimanche 28 avril 2019 en après-midi.

RÉSOLUTION N° 9921-19

RÉSOLUTION N° 9443-16 « DÉROGATION MINEURE N° 2016-01 - 1205, RUE DE LA DÉRIVE » CORRECTION

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale de la Municipalité peut apporter une correction à une résolution, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture du document soumis à l'appui de la décision prise;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte que la correction suivante soit apportée à la
résolution n° 9443-16 concernant la dérogation mineure n° 2016-01 relativement au
1205, rue de la Dérive à Havre-Saint-Pierre :

La dérogation mentionnait :

« la marge de recul avant du bâtiment principal se situant à 5,82 mètres au lieu
de 6,10 mètres minimum, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage
n° 298 ».

Or on devrait lire :

« la marge de recul avant du bâtiment principal se situant à 5,82 mètres, côté
ouest *et* à 5,75 mètres, côté est, au lieu de 6,10 mètres minimum », le tout tel
qu'exigé par le règlement de zonage n° 298.

**RÉSOLUTION N° 9922-19
RÈGLEMENT N° 336 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 324
CONCERNANT LES TAXES DE SERVICES » : ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le
conseiller Jimmy Flowers lors de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019 et qu'un
projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le règlement n° 336 « Règlement modifiant le règlement n° 324
concernant les taxes de services », soit et par la présente, est adopté par le Conseil
municipal.

**RÉSOLUTION N° 9923-19
DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL :
DÉPÔT**

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soient et par les présentes, sont déposées et ce, conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

RÉSOLUTION N° 9924-19
MAIRE SUPPLÉANT : NOMINATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer parmi les membres du Conseil un maire suppléant pour la période de mars à octobre 2019 inclusivement;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que la conseillère Charlotte Cormier agisse à titre de mairesse suppléante pour la période allant de mars à octobre 2019 inclusivement.

Que la mairesse suppléante soit autorisée à agir à titre de représentante de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, afin de siéger sur le conseil de la MRC de Minganie pour cette même période, en l'absence du représentant de la Municipalité, en l'occurrence de monsieur Pierre Cormier.

RÉSOLUTION N° 9925-19
REPRÉSENTANTE DE LA BIBLIOTHÈQUE AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DES SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA CÔTE-NORD : NOMINATION

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que madame Claudia Richard, coordonnatrice division culture et tourisme soit nommée représentante de la bibliothèque municipale affiliée au réseau des bibliothèques du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Côte-Nord.

CORRESPONDANCE

Le maire fait état des correspondances suivantes :

MRC de Minganie, le 15 janvier 2019 concernant l'entrée du règlement n° 180-19-01-15 « Règlement sur le traitement des élus municipaux ».

MRC de Minganie, le 15 janvier 2019 concernant l'entrée en vigueur du règlement n° 182-19-01-15 « Règlement modifiant le règlement relatif à la tarification de l'utilisation du Complexe aquatique de Minganie ».

MRC de Minganie, le 15 janvier 2019 concernant l'entrée en vigueur du règlement n° 183-19-01-15 « Règlement répartissant les sommes payables aux fins d'obtention d'une cartographie des eaux souterraines sur le territoire des municipalités de la MRC ».

La Mutuelle des municipalités du Québec, le 25 janvier 2019 concernant la part de ristourne à la Municipalité de Havre-Saint-Pierre pour l'exercice financier de 2018.

RÉSOLUTION N° 9926-19

POSTE DE POMPAGE DES EAUX USÉES : MANDAT

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services de la firme Tetra Tech en date du 29 janvier 2019 concernant l'ajout de génératrices aux postes de pompage des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus dans la programmation du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) »;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal retienne les services de la firme Tetra Tech pour réaliser les relevés, la conception et les plans et devis pour l'ajout de génératrices aux postes de pompage des eaux usées et ce, pour la somme de 21 690. \$, taxes applicables.

RÉSOLUTION N° 9927-19

ACHAT D'ÉQUIPEMENT : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'une souffleuse à neige pour les services des travaux publics et des loisirs;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que la directrice générale ou la directrice générale adjointe soit autorisée à procéder à l'achat d'une souffleuse à neige pour les services des travaux publics et des loisirs.

Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement, sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION N° 9928-19
LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période de questions,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 27

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale